AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER
Titre 2ème du Livre 1er du Code Rural et de la Pêche Maritime

Rocade Sud d'ARRAS

Tableau d'Assemblage

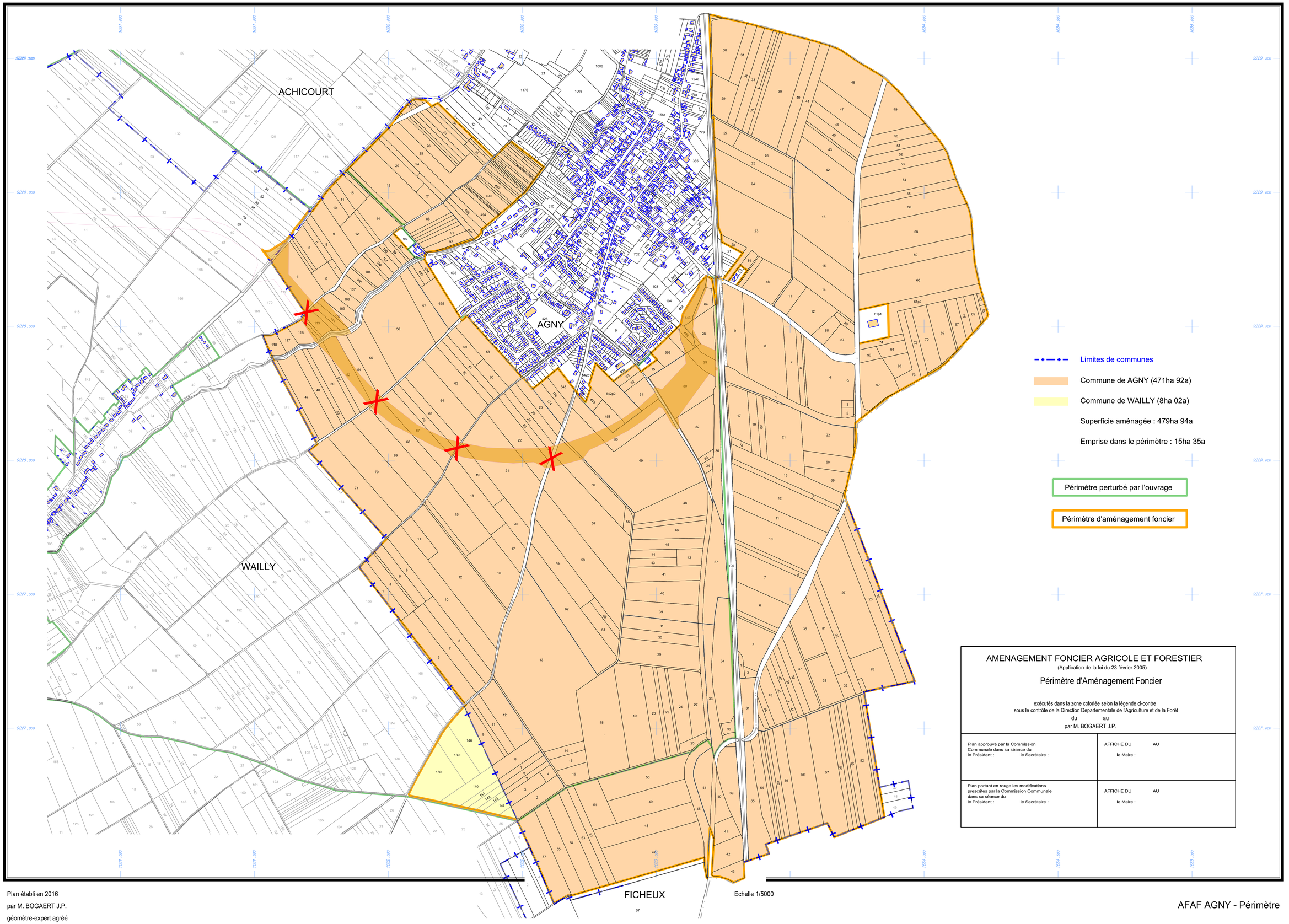

Limites de communes

Commune de AGNY (471ha 92a)

Commune de WAILLY (8ha 02a)

Superficie aménagée : 479ha 94a

Emprise dans le périmètre : 15ha 35a

Périmètre perturbé par l'ouvrage

Périmètre d'aménagement foncier

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER

(Application de la loi du 23 février 2005)

Périmètre d'Aménagement Foncier

exécutés dans la zone coloriée selon la légende ci-contre
sous le contrôle de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
du au
par M. BOGAERT J.P.

Plan approuvé par la Commission Communale dans sa séance du le Président : le Secrétaire :	AFFICHE DU AU le Maire :
Plan portant en rouge les modifications prescrites par la Commission Communale dans sa séance du le Président : le Secrétaire :	AFFICHE DU AU le Maire :

Plan établi en 2016
par M. BOGAERT J.P.
géomètre-expert agréé

Echelle 1/5000

AFAF AGNY - Périmètre